

Conditions Spécifiques Orange sport sur PC

Le client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement des offres Internet Découverte, des Conditions Générales d'Abonnement des offres des gammes Formule et Net, selon l'offre d'accès souscrite par le Client.

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le client (ci-après « le Client ») souscrit à l'Option Orange sport sur PC (ci-après « l'Option »), objets des présentes et les fiches tarifaires jointes en annexe font partie intégrante des présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES

2.1 Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit l'Option), l'Option pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

Le contenu de l'Option, ses dates et les conditions de disponibilités sont décrits dans la fiche tarifaire jointe en Annexe.

L'Option est réservée aux Clients n'ayant pas activé la TV d'Orange dans le cadre de leur offre Internet. L'Option « Orange Sport sur PC » est incompatible avec les s de la gamme Surf.

2.2 Pour pouvoir bénéficier de cette Option, le Client doit bénéficier d'un PC présentant les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- Windows XP, Windows Vista, Windows 7,
- Internet explorer 7.0 ou version supérieure,
- Windows Media Player 11 ou version supérieure (incluse dans windows Vista).

Le Client doit également bénéficier d'un débit suffisant sur la ligne d'accès Internet utilisé pour l'accès, une connexion internet haut débit de 1 Mega (1 Mbps) minimum est nécessaire.

2.3 L'accès au service se fait sur le site orange.fr soit sur la rubrique Orange sport (<http://orange-sport.orange.fr>), soit sur le site de la web tv d'Orange pour l'accès à la chaîne live.

2.4 L'accès aux programmes est possible quelle que soit la connexion Internet utilisée par le Client et est limité à un seul accès.

ARTICLE 3. OBJET ET PROGRAMMATION

3.1 L'option Orange Sport sur PC est un service qui permet au Client, moyennant un paiement mensuel, de bénéficier des programmes de la chaîne interactive Orange Sport sur un PC (accès aux programmes en direct et aux programmes à la demande inclus dans l'Option).

3.2 Le Client prend note que la diffusion des chaînes est conditionnée à l'accord de ces dernières et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Mise en service

La mise en service est effective dans un délai maximum de quatre vingt seize (96) heures.

France Télécom est fondée à facturer l'Option à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. ASSISTANCE

En cas de difficultés liées à l'installation et l'utilisation du service, le Client peut contacter le service d'assistance par email à l'adresse <http://assistance.orange.fr>.



ARTICLE 6. DURÉE - RÉSILIATION

Le contrat est conclu pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à 3 jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours.

Le Client peut résilier l'Option de plein droit en se connectant sur le site <http://espaceclient.orange.fr>.

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif de l'Option est précisé dans la fiche tarifaire jointe en annexe.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉS

Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion du visionnage qui pourrait être fait par un mineur des programmes.

Le Client est seul responsable de son usage de l'Option et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance, le Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client peut exercer ce droit par courrier en l'adressant à :

**Orange TV payante
TSA 10018
59878 LILLE CEDEX 9**

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le Service via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation.